



FICHE D'INFORMATIONS

FIDEA

DYNA-SAFE PLAN



OFFERT PAR VOTRE COURTIER D'ASSURANCE
INDÉPENDANT

FIDEA
ASSURANCES

FIDEA DYNA-SAFE PLAN

Cette fiche d'informations est valable à partir de janvier 2020



Vous souhaitez investir pour obtenir un meilleur rendement de votre épargne mais vous n'avez pas le temps de suivre activement la Bourse ? Optez donc pour le **Dyna-Safe Plan**. Cette formule d'investissement peut être adaptée selon le profil d'investisseur, allant d'un profil défensif à un profil très dynamique, par une gamme variée de fonds d'investissement de la branche 23.

Vous choisissez comment investir votre montant et adaptez votre stratégie lorsque le marché évolue.

Sur la base d'une clé de répartition personnelle, vous pouvez sélectionner un maximum de cinq fonds d'investissement pour votre placement dans un contrat. En outre, vous décidez vous-même du montant de vos investissements, ce qui vous offre suffisamment de flexibilité. Des versements supplémentaires sont aussi bien possibles. Par ailleurs, vous pouvez retirer régulièrement votre argent (en revendant les fonds achetés), ce qui en augmente l'accessibilité. Enfin, Fidea propose quelques options financières pour limiter les pertes dans la branche 23 et sécuriser les plus-values.

- ▶ **Attention !** Cette fiche présente un résumé des principales garanties et exclusions. Il est conseillé de consulter les conditions générales pour prendre connaissance de l'intégralité des garanties et exclusions. Vous pouvez les retrouver auprès de votre intermédiaire en assurances ou sur notre site Internet www.fidea.be/fr/prive/epargner-et-investir/dyna-safe-plan.

OBJECTIFS ET GARANTIES

OBJECTIFS D'ÉPARGNE ET DE PLACEMENT

Le Dyna-Safe Plan s'adresse à ceux qui souhaitent payer leur prime en une seule fois. Fidea propose des fonds de placement dont le profil peut aller de très défensif à très dynamique. La formule d'investissement peut donc être adaptée à chaque profil d'investisseur. Le Dyna-Safe Plan est un produit de placement à long terme (minimum 10 ans) qui fait fructifier le montant que le preneur d'assurance a investi.

Avec le Dyna-Safe Plan, vous optez pour un rendement potentiellement supérieur via le volet de la branche 23.

- ▶ **Attention :** le capital et le rendement ne sont pas garantis dans le volet de la branche 23. Le risque est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- ▶ Les fonds dans lesquels vous investissez sont adaptés à votre profil de placement. Les gestionnaires de fonds suivent de près les évolutions et tendances sur les marchés financiers et réagissent en fonction de celles-ci.

Vous pouvez en outre choisir entre **trois mécanismes** qui permettent de protéger vos bénéfices et/ou limiter vos pertes. Vous déterminez vous-même le niveau (le seuil minimum est de 15 %) auquel ces mécanismes de protection prennent automatiquement effet.

- **Limitation des risques :**

Cette option implique que si le fonds sélectionné (le fonds de base) atteint un niveau de performance négatif (= seuil) à la suite d'une baisse de la valeur d'inventaire, les investissements

dans ce fonds sont alors vidés et automatiquement transférés dans un autre fonds déterminé au préalable.

- **Limitation des risques (dynamique) :**

Le même mécanisme que pour une « limitation des risques » traditionnelle, mais le niveau de performance (la limite) est recalculé à mesure que la valeur d'inventaire du fonds de placement augmente.

- **Protection des bénéficiaires :**

Cette option implique que les plus-values réalisées sur le fonds de placement sélectionné (le fonds de base) sont automatiquement transférées dans un autre fonds déterminé au préalable lorsque le fonds de base a atteint un niveau de performance positif donné (= seuil).

Le fonds cible pour ces mécanismes de protection est par défaut le **Fidea BGF Euro Reserve Fund**. Ce fonds vise à maximiser le rendement de votre placement tout en conservant votre capital et s'assure que les actifs sous-jacents dans lesquels il est investi peuvent facilement être achetés ou vendus sur le marché. Le fonds sous-jacent investit au moins 90 % de son actif total dans des titres à revenu fixe exprimés en euros. Cela comprend les obligations et les instruments du marché monétaire (c'est-à-dire les titres de créance de court terme).

- ▶ *Pour de plus amples informations sur ce fonds, veuillez consulter le Document d'informations clés et le règlement de gestion, que vous pouvez obtenir auprès de votre intermédiaire ou consulter sur www.fidea.be/fr/fonds.*

Si vous n'optez pas pour l'un des mécanismes de protection mentionnés ci-dessus, vous pouvez opter pour l'option financière «**switch planifié**». Cette option vous permet, à partir d'un fonds d'investissement sélectionné dans le volet branche 23 (le fonds de base), de faire un transfert périodique vers un ou plusieurs fonds cibles prédéfinis. Vous déterminez vous-même, au moment de la souscription de cette option et dans les limites définies, la fréquence et le montant du switch planifié et peut les adapter ou y mettre fin pendant la durée de l'assurance.

QUELS FONDS DE LA BRANCHE 23 POUVEZ-VOUS CHOISIR ?

Vous avez le choix entre 25 fonds de placement internes. Vous pouvez sélectionner jusqu'à cinq fonds par contrat. Votre intermédiaire vous aidera à faire votre choix et tiendra compte de votre profil d'investisseur.

Les actifs du fonds de placement interne sont intégralement investis dans les fonds sous-jacents de Blackrock (BGF/BSF), RAM, DNCA, Flossbach von Storch, Triodos et Pictet. Ces fonds sous-jacents visent à optimiser le rendement de votre investissement, en combinant croissance du capital et revenu des actifs du fonds.

- **Fidea BGF Euro Reserve Fund:** investit au moins 90% du total de son actif dans des titres de créances libellés en euro. Ils comprennent les obligations et les instruments du marché monétaire (c'est-à-dire des titres de créance à échéance à court terme).
- **Fidea BGF Euro Corporate Bond:** investit au moins 70% du total de son actif dans des titres de créances libellés en euro. Ils comprennent les obligations et les instruments du marché monétaire (c'est-à-dire des titres de créance à échéance à court terme). Au moins 70 % de l'actif total du fonds seront émis par des sociétés domiciliées dans des pays appartenant ou non à la zone euro et seront « de bonne qualité » (investment grade, c'est-à-dire correspondant à un niveau défini de solvabilité) au moment de l'achat. Les autres investissements peuvent comprendre des titres avec une qualité de crédit relativement basse ou non notés.
- **Fidea BGF Euro Short Duration Bond:** investit au moins 80% du total de son actif dans des titres de créances. Ils comprennent les obligations et les instruments du marché monétaire (c'est-à-dire des titres de créance à échéance à court terme). Les titres de créances peuvent

être émis par des Etats, des organismes d'Etat, des sociétés et des entités supranationales (telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement) domiciliés dans des pays appartenant ou non à la zone euro.

- **Fidea BGF European Special Situations:** jacent investit au moins 70% du total de son actif en actions (et autres titres de participation) de sociétés domiciliées, ou exerçant la majeure partie de leurs activités, en Europe. Le fonds investira en particulier dans les actions de sociétés se trouvant dans des «situations particulières», c'est-à-dire des sociétés qui, selon l'avis du conseiller en investissement, présentent un potentiel d'amélioration que le marché ne perçoit pas encore.
- **Fidea BGF Global Allocation:** investit à l'échelle mondiale au moins 70% du total de son actif dans des actions (et autres titres de participation) et des titres de créances dans des conditions de marché normales. Les titres de créances comprennent les obligations et les instruments du marché monétaire (c'est-à-dire des titres de créance à échéance à court terme). Il peut également détenir des dépôts et des liquidités. Les catégories d'actifs et le niveau d'investissement du fonds sous-jacent dans ces catégories peuvent varier sans limite en fonction des conditions de marché.
- **Fidea BGF Global Allocation Hedged:** voir Global Allocation, où les actions seront « couvertes » en vue de réduire l'effet des fluctuations des taux de change entre la devise en laquelle elles sont libellées et la devise de référence du fonds.
- **Fidea BGF Global Equity Income Hedged:** investit à l'échelle mondiale au moins 70% du total de son actif dans des actions (et autres titres de participation) de sociétés domiciliées, ou exerçant la majeure partie de leurs activités, dans des marchés développés. A des fins de gestion du risque de change, le gestionnaire financier par délégation peut utiliser des techniques d'investissement (qui peuvent comprendre l'utilisation de produits dérivés), afin de protéger la valeur du fonds, en tout ou en partie, ou de permettre au fonds de tirer profit des variations des taux de change avec la devise de référence du fonds.
- **Fidea BGF Global Multi-Asset Income Hedged:** investit à l'échelle mondiale dans tout l'éventail d'actifs éligibles pour un OPCVM, comme des actions (et autres titres de participation), des titres de créance (tels que des obligations), des fonds, des liquidités, des dépôts et des instruments du marché monétaire (c'est-à-dire des titres de créance à brève échéance). Les catégories d'actifs et le niveau d'investissement du fonds sous-jacent dans ces catégories peuvent varier sans limite en fonction des conditions de marché et d'autres facteurs.
- **Fidea BGF New Energy:** investit à l'échelle mondiale au moins 70 % du total de son actif en actions (et autres titres de participation) de sociétés du secteur des énergies nouvelles. Les sociétés du secteur des énergies nouvelles sont engagées dans les énergies alternatives et les technologies de l'énergie, comprenant: les technologies de l'énergie renouvelable; les promoteurs des énergies renouvelables; les combustibles de substitution; l'efficacité énergétique; les technologies habilitantes du secteur de l'énergie et l'infrastructure.
- **Fidea BGF World Healthscience:** investit à l'échelle mondiale au moins 70 % du total de son actif dans des actions (et autres titres de participation) de sociétés dont l'activité principale est constituée des soins de santé, des produits pharmaceutiques, de la technologie et des fournitures médicales et du développement des biotechnologies.
- **Fidea BGF World Real Estate Securities:** jacent investit au moins 70 % de son actif total dans des titres de participation (par ex., des actions) d'entreprises essentiellement actives dans le secteur de l'immobilier.
- **Fidea BGF World Technology:** investit à l'échelle mondiale au moins 70 % du total de son actif en actions (et autres titres de participation) de sociétés dont la majeure partie de l'activité fait partie du secteur technologique.
- **Fidea BSF Americas Diversified Equity Absolute Return:** cherche à atteindre un rendement absolu positif en combinant croissance du capital et revenu de votre investissement, quelles que soient les conditions de marché. Le fonds sous-jacent cherche à placer au moins 70 % de son exposition d'investissement en actions (et autres titres de participation) de sociétés constituées ou cotées aux États-Unis, au Canada et en Amérique latine (les « Amériques »).

- **Fidea BSF European Select Strategies:** investit dans la gamme complète des actifs dans lesquels un OPCVM est susceptible de pouvoir investir à tous les niveaux de la structure du capital d'une société (c'est-à-dire dette et capitaux propres), ainsi que dans des titres émis par des États et des organismes d'État. Ces actifs incluent, sans que cette liste soit limitative, des titres de participation (p. ex. des actions), des titres de créances (tels que des obligations), des instruments du marché monétaire (c'est-à-dire des titres de créance à échéance à court terme), des instruments financiers dérivés, des fonds, des dépôts et des liquidités.
- **Fidea RAM European Equities:** investit au minimum 75% dans des actions de sociétés d'un Etat membre de l'Union Européenne, de Norvège et d'Islande. Dans le cadre des 25% restants de ses actifs nets, le compartiment pourra également investir dans des actions de sociétés de territoires autres que ceux visés ci-dessus.
- **Fidea RAM Global Bond Total Return:** investit de manière directe ou indirecte en obligations ou instrument financier assimilé à un taux d'intérêt, tels que des obligations d'émetteurs publics ou privés, à coupon zéro, convertibles ou non, convertibles contingentes, à taux d'intérêt fixe ou variable, indexées sur l'inflation, ABS, MBS, en instruments du marché monétaire et en devises. Les investissements sont réalisés sans limitation monétaire, géographique ou sectorielle.
- **Fidea RAM Long-Short European Equities:** investit au minimum 75% dans des actions de sociétés d'un Etat membre de l'Union Européenne et de Norvège. L'exposition longue aux marchés actions peut varier de 75% à 130%. L'exposition 'short' peut varier de 0% à 130%. Le gestionnaire peut avoir recours à des instruments dérivés à titre de couverture ou d'optimisation de l'exposition du portefeuille.
- **Fidea DNCA Invest Eurose:** investi jusqu'à 100% du portefeuille, sur des produits obligataires dans le but de profiter du rendement relativement attractif offert par les obligations « corporate » (émises par les entreprises) dans un environnement persistant de taux bas.
- **Fidea DNCA Invest Global Leaders:** est géré en tenant compte de principes de gestion Durable et Responsable. Vise à investir dans des titres d'émetteurs considérés comme des « piliers » ou des « leaders » de l'économie mondiale. Le gestionnaire de placement cherche à bénéficier de nouvelles évolutions structurelles dans le monde en sélectionnant des émetteurs qui profitent d'une croissance « séculaire » plutôt que d'une croissance cyclique et des émetteurs prometteurs en termes de rentabilité indépendamment du contexte économique.
- **Fidea DNCA Invest Beyond Infrastructure & Transition:** est géré en tenant compte de principes de gestion Durable et Responsable. Investit pour 2/3e au moins du total de son actif, dans des actions d'émetteurs ayant leur siège social en Europe ou exerçant, de manière prépondérante, en Europe leur activité économique principalement axée sur les infrastructures, incl. la fourniture de produits et/ou de services collectifs essentiels (les services de transport, la production d'électricité, le traitement de l'eau, l'assainissement, les réseaux de transport de gaz et d'énergie, les énergies renouvelables, les parcs éoliens, les hôpitaux et les établissements scolaires...).
- **Fidea FVS Multiple Opportunities II RT:** investit ses actifs dans des titres de toutes sortes, qui comprennent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats et d'autres produits structurés (par exemple, emprunts en actions, obligations à options, obligations convertibles, etc.), des fonds cibles, des produits dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dépôts à terme. Au moins 25 % de l'actif net du compartiment seront investis dans des placements en capitaux. 20% (max.) des actifs nets du compartiment peuvent être investis indirectement dans les métaux précieux.
- **Fidea Triodos Sustainable Equity Fund:** investit dans des actions de sociétés qui offrent des solutions durables. Les entreprises sont sélectionnées suivant une évaluation exhaustive et intégrée de leurs performances financières, sociales et environnementales basée sur 7 thèmes: agriculture et alimentation durables, mobilité et infrastructures durables, ressources, économie circulaire, populations prospères et en bonne santé, innovation durable, inclusion sociale et émancipation.
- **Fidea Pictet – SmartCity :** vise une croissance du capital en investissant principalement dans des titres de sociétés qui contribuent et / ou tirent profit de la tendance à l'urbanisation. Le

fonds privilégie les sociétés œuvrant dans les domaines de la mobilité et des transports, des infrastructures, de l'immobilier, de la gestion durable des ressources (telles que l'efficacité énergétique ou la gestion des déchets), ainsi que des technologies et des services soutenant le développement de villes intelligentes et durables. Investit dans le monde entier, y compris les marchés en croissance et la Chine.

- **Fidea Pictet – Global Environmental Opportunities** : vise une croissance du capital en investissant principalement dans des titres de sociétés actives tout au long de la chaîne de valeur environnementale. Le fonds privilégie les sociétés opérant dans les services, les infrastructures, les technologies et les ressources liées à la durabilité environnementale. L'univers d'investissement n'est pas limité à une zone géographique spécifique.
- **Fidea Pictet – Digital**: investit dans des actions de sociétés offrant des produits ou services digitales, y compris des services permettant l'interactivité digitale. Le fonds sous-jacent investit dans le monde entier, y compris les marchés en croissance et la Chine.

► *Pour de plus amples informations sur ces fonds, veuillez consulter les Documents d'informations clés et le règlement de gestion, que vous pouvez obtenir auprès de votre intermédiaire ou consulter sur www.fidea.be/fr/fonds.*

GARANTIE DÉCÈS

Le versement en cas de décès est, par défaut, égal à la réserve constituée au moment du décès. Si vous décédez en tant qu'assuré, ce paiement sera versé à votre(vos) bénéficiaire(s) en cas de décès.

► **Attention !** *Si le décès a été occasionné par un fait intentionnel du bénéficiaire en cas de décès ou sur son incitation, la réserve ne lui sera pas distribuée. Dans ce cas, la réserve reviendra au bénéficiaire en cas de décès qui entrerait en ligne de compte après le premier bénéficiaire.*

RISQUES ET COÛTS

QUELS SONT LES RISQUES ?

Investir dans le Dyna-Safe Plan peut comporter les risques énumérés ci-dessous :

- **Risque de taux :**
Lorsque vous investissez (partiellement) dans des obligations, la valeur de votre placement fluctuera avec le taux d'intérêt.
- **Risque de change :**
Lorsque vous investissez (partiellement) dans des fonds en devises étrangères, la valeur de votre placement fluctuera avec les taux de change.
- **Risque lié au capital :**
Lorsque vous investissez dans la branche 23, la valeur de votre capital investi fluctuera en fonction de la situation des marchés financiers et économiques.
- **Risque de marché :**
Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement, car ce produit n'est pas protégé contre les performances futures du marché : il est donc possible que nous ne puissions pas vous payer ce dont nous vous sommes redevables.

QUELS SONT LES COÛTS ET AUTRES PRELEVEMENTS ?

Frais d'entrée

Les frais d'entrée sont prélevés sur chaque versement et s'élèvent à maximum 3,00 %.

Frais de gestion

L'assureur retiendra chaque année des frais de 1,00 % sur les réserves constituées (0,50% pour le fonds Fidea BGF Euro Reserve). Ceux-ci sont déduits quotidiennement de la valeur d'inventaire des fonds de placement internes.

Les gestionnaires des fonds de placement sous-jacents dans le volet de la branche 23 demandent aussi une indemnité. Ces frais de gestion sont calculés par fonds de placement et sont déduits de la valeur d'inventaire de ces fonds de placement.

Frais en cas de transfert et de rachat

Transfert de la branche 23 à la branche 23 (changement de fonds): une fois par an, sans frais, ensuite 1 % sur le montant du transfert avec un maximum de 123 €.

Rachat du contrat : il y a des frais éventuels applicables selon le moment du rachat. Un prélèvement (partiel) de la réserve constituée est toujours possible. Des frais seront calculés par l'assureur, dont le montant dépendra du moment où le rachat (partiel) est demandé. Ces frais s'élèvent à 3,00 % la première année, 2,00 % la deuxième année et 1,00 % la troisième année. Plus aucun frais de rachat n'est facturé à partir de la quatrième année.

- ▶ *Si désiré, vous pouvez opter pour des rachats planifiés. Ces rachats sont uniquement possibles sur la réserve dans le volet Branche 23. Ceux-ci courent sur 3 ans, peuvent être renouvelés et sont gratuits. Vous pouvez choisir l'une des fréquences suivantes: mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel.*

Deux conditions doivent être remplies pour le rachat planifié:

- *le rachat planifié s'élève au minimum à €250,00 et;*
- *la réserve restante doit s'élever au minimum à €1 250,00 par fonds de placement dans le volet Branche 23.*

Des frais de 0,50 % ou de maximum 123,00 € sont calculés sur le montant switché par l'assureur à l'exercice des options financières « Limitation des risques », « Limitation des risques (dynamique) » et « Protection du bénéficiaire ». Aucun frais ne s'applique pour l'option financière « switch planifié ».

Taxes sur les primes

Le législateur demande une taxe supplémentaire sur les primes pour certains produits. Fidea la transfère directement au fisc. Pour le Dyna-Safe Plan, cette taxe sur les primes s'élève à 2 %.

En cas de décès

Aucun précompte mobilier n'est prélevé en cas de décès.
En cas de décès, des droits de succession sont prélevés.

À la date de fin du contrat

- pas de précompte mobilier ;
 - pas d'impôts sur les plus-values ;
 - pas de taxe sur les opérations de Bourse.
- ▶ *Consultez les Documents d'informations clés sur www.fidea.be pour obtenir des renseignements détaillés sur les frais, sur les options de rachat et les frais en cas de rachat et de transfert du Dyna-Safe Plan.*

VOTRE INTERMÉDIAIRE

Votre intermédiaire se fera un plaisir de vous informer sur nos produits. Comme il vous connaît et connaît vos besoins, il veille à ce que nos solutions d'assurance correspondent parfaitement à votre situation personnelle.

Il vous expliquera volontiers les conditions générales, les avantages, les exclusions et les potentielles limites de cette police.

Vous pouvez également consulter vous-même les conditions générales sur www.fidea.be/fr/prive/epargner-et-investir/dyna-safe-plan.

DISCLAIMER

Ce document est purement informatif et ne remplace nullement les conditions générales et particulières.

La durée de votre contrat sera déterminée dans les Conditions Particulières.

Le contrat est soumis au droit belge.

RÉCLAMATIONS

Pour toute réclamation à propos de nos services, vous pouvez contacter le service des réclamations de Baloise Belgium sa par courrier postal à l'adresse Posthofbrug 16, 2600 Anvers ou par e-mail à l'adresse plaintes@baloise.be.

Si nécessaire, vous pouvez aussi vous adresser à l'Ombudsman des assurances par courrier postal à l'adresse square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles ou par e-mail à l'adresse info@ombudsman.as.